

## Rapport sur le préavis 614/19

### Rénovations et transformations de la salle des Quais et du restaurant

La commission s'est réunie le 29 mai dernier pour étudier ce préavis. La première partie de la séance a eu lieu in situ afin que chacun des membres puissent se rendre compte des différents travaux et aménagements prévus tant dans la partie restaurant que dans la salle, puis la séance s'est poursuivie en salle de Justice.

M. Schenk nous a permis de visiter la cuisine de son restaurant pour constater les rénovations à entreprendre et les améliorations qui seront apportées grâce aux aménagements proposés. Mme Perrinjaquet, Municipale, et M. Guilloud, chef de service, nous ont fourni toutes les explications nécessaires.

*la commission*

Afin de comprendre les modifications présentées dans le préavis, je vous propose de commencer par la lecture du deuxième plan du bâtiment à partir de l'angle gauche.

#### Local extérieur

Il sert actuellement de chambre froide. Le Service d'hygiène a relevé la non-conformité de cette installation qui ne respecte pas la chaîne du froid et la salubrité puisque les denrées alimentaires transitent par l'extérieur et à proximité des poubelles. Suite aux transformations, cet espace sera réservé au stockage des boissons. Il faudra toutefois créer un couvert pour abriter l'espace dévolu au tri des déchets. Pour l'instant, le système de ventilation est installé contre le mur du passage entre le local et les cuisines. Ce point n'est pas relevé dans le préavis, mais la commission encourage la Municipalité à trouver une solution pour le déplacer. Cette installation, bruyante pour les employés comme pour les clients en terrasse, entrave le parcours.

#### Cuisine

La commission a pu constater le très mauvais état du sol. Une réfection avait déjà été entreprise il y a 4 ans, mais le problème a ressurgi malgré une étude approfondie de l'étanchéité et le remplacement des joints de dilatations extérieurs. La solution proposée par le locataire est la pose d'un carrelage répondant aux normes de sécurité dans les endroits de passage et un carrelage lisse sous les installations. Ce dernier facilitera l'entretien quotidien.

#### Espaces frigorifiques

Les différents locaux dans la cuisine vont être modifiés, notamment en récupérant un espace dévolu aux employés. Ces aménagements sont conformes aux remarques émises par le Service d'hygiène et faciliteront le travail en cuisine pour peu de frais.

#### Espace à l'entrée (voir le premier plan)

Les transformations proposées ici sont un espace vestiaire pour les employés et trois WC.

Pour le moment, le vestiaire des employés est à l'intérieur de la cuisine. Bien que conforme, les normes d'hygiène devenant de plus en plus strictes, il est fort probable qu'un réaménagement soit exigé très prochainement. La commission approuve cet aménagement qui améliorera également le confort des employés.

La mixité des publics qui fréquentent la salle des Quais pose problème au niveau de l'usage des sanitaires. Des WC dévolus uniquement à la clientèle du restaurant répondront aux attentes de celle-ci. A ce jour, les employés communaux nettoient les blocs sanitaires et les corridors tous les matins puisqu'ils sont laissés à disposition de chacun aux heures d'ouverture du restaurant et quand la salle est louée. La pause d'une paroi coulissante en limitera l'accès aux seuls locataires de la salle. Cet aménagement, en plus de l'avantage de réduire le son venu de la salle, facilitera le travail des employés communaux et permettra un meilleur contrôle des installations après location en séparant clairement l'espace restaurant et grande salle.

La commission demande que l'un des nouveaux WC (femme, homme et handicapé) installés dans l'entrée soit maintenu accessible au public quand le bâtiment est ouvert.

### **Espace stockage**

Actuellement, le restaurateur dispose d'un local de rangement au bout du corridor, côté scène. Pour y accéder, il doit traverser l'espace souvent utilisé par les traiteurs pour le dressage. Ce n'est pas optimum. Cet endroit sera réattribué à la salle en échange de l'espace vestiaire et WC décrit précédemment.

A noter que l'ensemble des travaux seraient effectués en début d'année, durant la fermeture de l'établissement. Les réservations de la salle sont également bloquées durant cette période

### **Mobilier**

Le choix des tables et chaises qui avait été fait à l'époque apparaît peu judicieux à l'usage. Les tables ont dû être renforcées et leur qualité laisse à désirer. Les chaises ont un piètement qui ne permet pas d'optimiser le nombre de places autour des tables. De plus, leur entretien s'avère onéreux (recentrage des pieds et pose des gommages anti-glissement). Les rangements qui se font sous la scène posent également problème. Les tables sont entassées ce qui ne permet pas une bonne vision de leur état au moment de la remise des lieux. Le rangement des chaises a été optimisé et cette réflexion va se poursuivre au moment du choix du nouveau mobilier. Le nez de scène est très abîmé et nécessite une rénovation qui tiendra compte de ces éléments.

Si le changement de mobilier est accepté par le Conseil communal, la commission recommande de trouver une solution pour vendre ou recycler les tables et chaises actuelles.

### **Moyens audio-visuels**

La salle a été initialement équipée pour un usage axé sur les conférences et les spectacles. L'analyse des contrats passés démontre qu'elle est dorénavant plutôt dévolue aux mariages et aux séminaires. Les installations proposées ne sont dès lors plus adéquates. L'écran actuel est abîmé et surtout ne répond plus aux normes de sécurité puisqu'il est maintenu par deux encrages alors que trois sont préconisés. Les enceintes ont été utilisées au-delà de leur capacité et sont maintenant hors d'usage pour une sonorisation optimum de la salle. Le préavis prévoit de les remplacer par du matériel mieux adapté.

La commission a dans un premier temps été sceptique sur le bienfondé de l'achat d'un beamer. Le détail des locations lui a été fourni après la tenue de la séance. Les arguments suivants ont été avancés :

1. Le beamer est installé à chaque location, l'intendant doit installer et désinstaller cette installation à chaque location, soit 2h de préparation.
2. L'achat de l'appareil économiserait la location pour l'usage interne, puisque l'entreprise facture cette prestation à la commune et éviterait au secrétariat communal une double facturation.
3. L'appareil devisé à l'achat est de meilleure qualité que celui mis actuellement en location. Il serait choisi pour une projection parfaitement adaptée au nouvel écran. La prestation offerte à la clientèle serait meilleure.

Ces arguments liés à une tâche allégée pour le service ont fait pencher la Municipalité vers l'option d'achat plutôt que de location lors de la rédaction du préavis.

La lecture des chiffres de location ne convainc pas l'ensemble de la commission sur le bienfondé de cet achat. Cet appareil a été loué 26 fois de mars à décembre 2018 et 10 fois de janvier à mai 2019. La progression de sa location ne paraît pas importante.

Toutefois la majorité de la commission penche pour que l'ensemble des installations techniques proposées à la location réponde aux exigences des usagers.

## **Financement**

La commission des finances ne s'étant pas penchée sur ce préavis, la commission se permet de soulever le point suivant : avec un crédit d'investissement de 420'000.00, le montant de frs 100'000.00 prévu au budget d'investissement en début de législature est très largement dépassé. Une partie de la commission prend en compte le fait que la Municipale et le chef de service étaient néophytes à ce moment-là, mais demande de meilleures prévisions à l'avenir.

Des questions sur le choix du financement ont également été posées, notamment sur un amortissement similaire proposé tant pour l'investissement des travaux que pour du matériel à forte dépréciation.

Les aménagements prévus autour du restaurant et l'échange d'espaces pour une occupation optimale des lieux entre le restaurateur et les locataires de la salle paraissent cohérents et ne suscitent aucune remarque, mis à part la garantie d'un accès à un WC public. Les membres soutiennent ces transformations à l'unanimité.

La deuxième partie du préavis, qui porte sur le remplacement du mobilier et de l'audio-visuel a été discuté. Le changement de ces éléments apporterait une plus-value pour la location de cette salle, mais il demeure un doute sur l'urgence d'un tel investissement pour une minorité des membres.

Au vu de ce qui précède, la commission à la majorité propose d'accepter le préavis et demande aux membres présents ce soir l'arrêté suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article 1 : **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovations et transformation de la salle des Quais et du restaurant selon le préavis municipal n° 614/19 ;

Article 2 : **d'accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 420'000.-; le compte n° 9143.15.1 a été ouvert au bilan à cet effet ;

Article 3 : **de financer** ce montant par la trésorerie courante ;

Article 4 : **d'amortir** cet investissement par le compte 3510.331 sur une durée de 10 ans, la première fois au budget 2020.

Grandson, le 12 juin 2019

Les membres de la commission :



Delani Décoppet

Pierre-André Délitroz



Pierre Alain Meyer

Olivier Reymond



Laetitia Jaccard Gaspar, présidente et rapporteure

